

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CLUSE ET MIJOUX**

Séance n° 12 du 15 décembre 2025

Membres en exercice : 15 Date de convocation : 10/12/2025
Membres présents : 9 Date d'affichage convocation : 10/12/2025
Membres ayant donné procuration : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Cluse et Mijoux s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Yves LOUVRIER, Maire.

Présents : Yves LOUVRIER - Gérôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Norbert CÔTE-COLISSON - Franck VIEILLE - Philippe PIRALLA - Brigitte PARIS - Virginie CONTOUX - Marie FLUCHOT

Absents : Régine TISSOT - Claude ROBBE - Fanny BRENET - Samuel GUYON - Sandra MONTRICHARD - Anthony MASNADA

Procurations de : Régine TISSOT à Norbert CÔTE-COLISSON
Anthony MASNADA à Gérôme VALLET
Sandra MONTRICHARD à Marie FLUCHOT

Philippe PIRALLA est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30

L'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2025**
 - 1. **Décisions prises par le Maire**
 - 2. **Ouverture de crédits dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 Budget Commune**
 - 3. **Ouverture de crédits dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 Budget Forêt**
 - 4. **Ajout et modification de la délibération d'adressage**
 - 5. **Demande de renouvellement et avis du CST sur la convention R.I.F.S.E.E.P**
 - 6. **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2025 :

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2025.

Observations éventuelles : Aucune

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 Pour :12 Contre :0 Abstention : 0

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Droit de préemption urbain :

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la parcelle cadastrée :

- Section A n° 752 « 39 Le Frambourg » d'une superficie totale de 743 m²
(DEC n° 25/2025)

Objet 2 : Ouverture de crédits dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 Budget Commune

Délibération n° 20251283
Télétransmise en préfecture le : 16/12/2025
Publiée sur papier le : 16/12/2025

Suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales et dans l'attente du vote du budget primitif 2026 - Budget Commune, le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits nécessaires pour les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits votés au BP 2025 (chapitres 20 – 204 – 21 – 23 – 4581), comme suit :

Articles	Intitulés	Budget 2025	Ouverture de crédit avant vote du budget 2026 -25%
203	Frais études, recherche et développement	80 000.00 €	20 000.00 €
2051	Concessions et droits similaires	5 200.00 €	1 300.00 €
Chapitre 20		85 200.00 €	21 300.00 €
204182	Sub org; publics divers	291 550.00 €	72 887.50 €
20422	Sub pers drt privé	143 655.00 €	35 913.75 €
Chapitre 204		435 205.00 €	108 801.25 €
2111	Terrains nus	10 000.00 €	2 500.00 €
2117	Bois et Forêts	1 500.00 €	375.00 €
2131	Autres constructions	10 000.00 €	2 500.00 €
2151	Réseaux de voirie	733 662.00 €	183 415.50 €
2152	Installations de voirie	7 100.00 €	1 775.00 €
21538	Autres réseaux	164 120.00 €	41 030.00 €
2156	Matériel et outillage d'incendie	2 000.00€	500.00 €
2182	Matériel de transport	4 000.00 €	1 000.00 €

2183	Matériel informatique	3 000.00 €	750.00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	3 000.00 €	750.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000.00 €	500.00 €
Chapitre 21		940 382.00 €	235 095.50 €
231	Immob corporelles en cours	5 000.00 €	1 250.00 €
Chapitre 23		5 000.00 €	1 250.00 €
Total chapitres 20 -204 - 21 et 23		1 465 787.00 €	366 446.75 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ouvrir les crédits nécessaires pour les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits votés au BP 2025 soit un montant de **366 446.75 €**.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Objet 3 : Ouverture de crédits dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 Budget Forêt

Délibération n° 20251284

Télétransmise en préfecture le : 16/12/2025

Publiée sur papier le : 16/12/2025

Suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales et dans l'attente du vote du budget primitif 2026 - Budget Forêt Communale, le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits nécessaires pour les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits votés au BP 2025, (chapitre 21) comme suit :

Articles	Intitulés	Budget 2025	Ouverture de crédit avant vote du budget 2026 (25 %)
2117	Bois et Forêts	15 000.00 €	3 750.00 €
Chapitre 21		15 000.00 €	3 750.00 €
Total		15 000.00 €	3 750.00 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ouvrir les crédits nécessaires pour les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits votés au BP 2025 soit un montant de **3 750.00 €**.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Objet 4 : Ajout et modification de la délibération d'adressage

Délibération n° 20251285

Télétransmise en préfecture le : 16/12/2025

Publiée sur papier le : 16/12/2025

Considérant la nécessité de procéder à l'ajout et à la modification d'adresses pour assurer une meilleure identification des habitations, garantir l'efficacité des services d'urgence, faciliter la distribution du courrier et actualiser la base adresse local ;

- Modification d'adresses existantes :

Anciennes Voies et chemins	Nouvelles Voies et chemins	Numérotations
1 ^{ère} VOIE À DROITE SUR LA NOUVELLE RUE DE LA GOUASSE	• Impasse du Fort	• Inchangée
1 ^{ère} VOIE À GAUCHE AUX GAUFFRES-DESSOUS	• Chemin de la Fontaine	• Métrique
ZA GRAND CLOS	• Rue du Grand Clos	• Métrique
3 ^{ème} VOIE À GAUCHE DEPUIS LA NOUVELLE RUE DES ANGLES	• Impasse du Ruisseau	• Inchangée

- Ajout de nouvelles adresses :

DE LA RUE DU STADE AU PONT DU CHEMIN DE FER	• Impasse des Plaines	• Métrique
1 ^{ère} À DROITE EN MONTANT LA JOUX VERTE	• Chemin de la petite fin	• Métrique

Conformes à la base adresse locale.

Chaque numérotation sera notifiée par arrêté municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, commande, marché ou convention relative à la mise en œuvre de ce nouvel adressage (étude, fabrication des plaques de rues et numéros d'habitations, mise à jour dans la Base Adresse Locale etc...) ;

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Objet 5 : Demande de renouvellement et avis du CST sur la convention
R.I.F.S.E.E.P**

Délibération n° 20251286

Télétransmise en préfecture le : 16/12/2025

Publiée sur papier le : 16/12/2025

Le Maire explique au conseil qu'il y a lieu de revoir la convention sur les indemnités R.I.F.S.E.E.P.

Nous devons solliciter l'avis du CST (Comité Sociale Territorial) sur les modifications que nous devons apporter avant de valider la nouvelle délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne à l'unanimité :

- Son accord pour saisir le CST

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Questions diverses :

- Lecture courrier Mr TISSOT

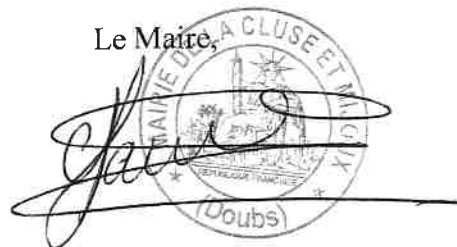
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Le secrétaire de séance,



Philippe PIRALLA

Le Maire,



Yves LOUVRIER

